



La Gymnastique Volontaire & le Comité des Fêtes

de VILLENEUVE-SUR-AUVERS/MESNIL-RACOIN

organisent

La Noctambule Gourmande

Samedi 14 septembre 2019

RENDEZ-VOUS à 17h30 à la Salle Polyvalente

Route de Noncerve à MESNIL-RACOIN

Parcours de 11 km environ (soit environ 3h00) réservé aux bons marcheurs
et ponctué d'une pause apéritive, puis d'un dîner à la salle polyvalente
(entrée, viande, fromage, dessert, boissons comprises et café)

IMPORTANT :

- se munir d'une lampe torche (ou lampe frontale)
- prévoir des chaussures adaptées
- prévoir plutôt un pantalon qu'un short
- penser également au K-way ou au parapluie en cas de pluie
- prévoir de la crème anti-moustique

Participation : 13 € participant adulte - 7 € participant enfant de moins de 10 ans
Réservation obligatoire – Inscriptions limitées à 90 personnes.

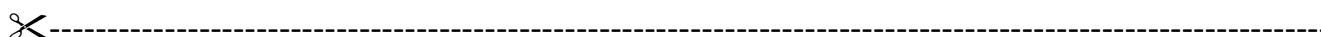
Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Michèle Bemilli - michele.bemilli@wanadoo.fr ou 06 85 82 90 01

Marie-Claude Septier - jmc.septier@wanadoo.fr – 06 81 52 53 21

Joséphine Miart - miartj@hotmail.com – 06 79 95 30 48

Cécile Bemilli - ctb.idf@gmail.com – 06 16 03 67 47



COUPON DE RÉSERVATION

À COMPLÉTER ET À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT

Pour le 7 septembre 2019 (date limite)

- Règlement par chèque à l'ordre de GV VILLENEUVE-SUR-AUVERS
- à adresser à GV de VILLENEUVE-SUR-AUVERS C/O Michèle Bemilli
1 bis impasse des Gobelins – 91580 VILLENEUVE-SUR-AUVERS

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Mail :

Mobile :

Tél. :

Nombre de participants :

13 euros x nombre de participants =

7 euros x nombre de participants =

Total règlement =

TSVP

Site internet : www.gym-volontaire-vsa.fr

RÈGLEMENT

La randonnée se fait à allure raisonnable et est ouverte aux plus de 10 ans capables d'effectuer 15 kms.

Les enfants mineurs de – de 16 ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'une personne désignée.
Une autorisation parentale est demandée aux participants mineurs de plus de 16 ans.

Droit à l'image : tout participant prenant part à la randonnée accepte d'être pris en photo et autorise leur publication sans contrepartie dans le bulletin municipal de la commune de VILLENEUVE SUR AUVERS